

société devrait pouvoir désigner des remplaçants et les faire approuver par le ministre. Il convient de noter que les conservateurs ont proposé un système semblable à la Commission des ports lorsqu'il a été question de la composition du conseil consultatif local. Ils ont insisté pour que la municipalité soit représentée, mais leurs amendements ne préciseraient pas si l'autorité provinciale devrait y être représentée. D'autant plus que le député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook) a exigé que des témoins soient convoqués devant le comité. Le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a envoyé un télégramme disant qu'il s'opposait au bill et qu'il voulait que l'autorité du port relève de la province. Nous n'avons pas approuvé cette requête, mais je crois qu'il conviendrait que les provinces, surtout celles qui comptent des ports importants, puissent désigner au moins une personne comme membre du conseil. Je me demande pourquoi les conservateurs n'ont pas fait figurer cette condition dans leur amendement.

Au cas où le ministre ou le gouvernement refuserait d'examiner notre amendement ou même de le modifier, cela confirmerait, je pense, que, comme nous le craignons, le gouvernement veut continuer à nommer des amis du régime membres de ces nouveaux conseils de port locaux. Si tel est le cas—et rien n'indique que ce ne soit pas le cas—cela remet en question toute la notion d'autonomie, en somme l'objet fondamental du projet de loi. Nous savons que les membres seront des sympathisants libéraux, peut-être même des membres du parti. Nous connaissons des cas où d'anciens candidats libéraux ont été nommés membres de conseils. Or, ce sont les membres du conseil qui ont la responsabilité d'accorder les baux. Beaucoup d'entre nous s'interrogent sur la façon dont ces baux sont approuvés et se demandent si les personnes qui louent les installations portuaires n'en profitent pas pour faire leurs choux gras.

Je ne veux pas en dire plus sur cet amendement, monsieur l'Orateur, mais il me semble très important et je voudrais que le ministre l'examine soigneusement. Je pense que les partis d'opposition l'ont approuvé en principe à l'étape du comité et, à moins que le conseil local ne soit vraiment représentatif, tout le principe de l'autonomie sera remis en question.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de faire quelques brèves observations sur cet amendement. Il défend essentiellement les principes pour lesquels mon parti s'est battu avec acharnement en comité et dans ses négociations avec le secrétaire parlementaire. Je signale en passant que ce n'est pas unique. Le gouvernement rejettera manifestement cet amendement, non pas que le ministre s'y oppose mais parce que ses collègues du cabinet l'ont flanqué à la porte lorsqu'il a dit qu'il serait peut-être raisonnable de permettre aux différents ports de présenter deux ou trois représentants des différentes couches de la population qui participent aux activités du port concerné. Il serait toujours libre de choisir parmi les canadiens. Le ministre a refusé catégoriquement toute participation provinciale, cela va de soi, et, dans l'espoir de pouvoir faire adopter une mesure intéressante, nous avons laissé tomber cette partie de notre amendement. Nous nous sommes finalement rendu compte qu'il n'y avait aucun espoir et nous avons retiré notre amendement.

Société canadienne des ports—Loi

Je suis enchanté de constater que le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a au moins attiré l'attention de la Chambre sur ce fait, même si c'est en vain. J'appuie cet amendement et j'appuierais un bien meilleur amendement, mais comme je vois qu'il ne se passera rien, je tiens à avertir le ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, que tous les Canadiens du secteur portuaire surveilleront de très près les nominations qui seront faites au sein des sociétés de port locales et de la Société canadienne des ports. On surveillera le ministre de très près pour voir si, fidèle à la tradition libérale, il a agi par favoritisme politique pur et simple, ou s'il a essayé de trouver des représentants du secteur portuaire, des syndicats et des municipalités. Autrement dit, on verra si le conseil formera un ensemble harmonieux et si ses membres seront compétents ou si l'on choisira une fois de plus des personnes qui ont travaillé pour le parti libéral. Soyez certain, monsieur, que je serai le premier à hurler si vous nommez des personnes de ce genre, ce que vous avez parfaitement le droit de faire. C'est contre ce pouvoir dictatorial que nous protestons, et c'est pourquoi nous voulons un amendement de ce genre. Je félicite le député de Vancouver-Est d'avoir présenté cet amendement pour qu'on nous permette d'en discuter au moins très brièvement.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car plusieurs d'entre nous ne pourront intervenir à l'étape de la troisième lecture si les choses se poursuivent comme elles ont commencé ce soir.

L'un des deux objectifs auxquels tiennent absolument les membres de mon parti a trait à l'autonomie locale. L'autre porte sur la nécessité que la société de port locale jouisse d'une marge d'indépendance financière, ce à quoi le ministre a eu l'obligeance d'acquiescer. J'irai jusqu'à dire, monsieur l'Orateur, que si le ministre s'engageait à consulter le conseil consultatif régional qu'il va nommer en vertu des dispositions du projet de loi, conformément à la nature des amendements présentés au comité et inscrits au Feuilleton la semaine dernière, je pourrais appuyer le projet de loi bien que cela me déplaie de créer un nouveau groupe de sociétés de la Couronne. Je ne suis certainement pas le seul député à réagir ainsi; c'est en effet comme une gifle, pour nos électeurs, de voir des candidats libéraux défaits ou à leur retraite se faire nommer à des postes importants. Au comité, j'ai demandé à l'administrateur comment ces listes étaient établies. Je lui ai demandé si elles étaient dressées au ministère puis soumises au choix et à la décision du ministre, ou si elles étaient l'œuvre des instances du parti qui les présentaient à l'administrateur du parti? Au regard de l'administrateur, j'ai compris que la deuxième hypothèse était la bonne. Cela en dit long sur la façon dont sont choisies les personnes qui vont occuper des postes de confiance où elles auront à prendre des décisions politiques et à administrer des sociétés de la Couronne aussi importantes que la future Société canadienne des ports. Je ne puis accorder mon appui au projet de loi dans sa forme actuelle, principalement à cause de cette lacune qui subsiste. J'ose espérer que le ministre vaudra au dernier moment accepter l'amendement proposé par le député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell). Il reflète les préoccupations des citoyens de ma province et, dans une certaine mesure, du gouvernement de la Colombie-Britannique, puisque ce dernier a déclaré sans ambages qu'il ne pouvait accepter le projet de loi tel qu'il est formulé.